

MUNICIPALITÉ DE





AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 655-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétairetrésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 avril 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 655-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364 POUR PERMETTRE UNIQUEMENT DES HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE CH-11

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 27 mai 2021, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 28 mai 2021

- Original signé -

Caroline Aubertin Directrice générale et secrétaire-trésorière